



INFORMATION FAMILLES

Objet : Evolution des grilles tarifaires 2023

Cahors, le 23 décembre 2022

Madame Monsieur,

Au 1^{er} janvier 2023, les grilles tarifaires de la restauration scolaire, des Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) ou sans hébergement (ALSH), ainsi que le transport du mercredi vers les ALSH du Grand Cahors, évoluent.

Cette réévaluation intervient dans un contexte d'inflation sans précédent (hausse des prix de l'alimentation, de l'énergie, des matières premières...) qui impacte l'ensemble de la société. Une situation qui contraint les collectivités Ville de Cahors et Grand Cahors à adapter leur gestion financière tout en veillant à préserver les familles, elles aussi touchées de plein fouet par la crise, énergétique notamment.

Dans ce contexte, les collectivités ont cherché à proposer des tarifs adaptés au plus près des conditions de ressources des familles en intégrant de nouvelles tranches de quotient familial. Un choix qui permet de préserver de toute augmentation la majorité des familles et de proposer un impact raisonné pour les quotients les plus élevés.

Vous trouverez ci-dessous le détail des évolutions des grilles tarifaires réévaluées en 2023 pour chacune des prestations

1- Restauration et accueil périscolaire pendant la pause méridienne

Les quatre premières tranches conservent le même tarif. Deux nouvelles tranches (tarifs 5 et 6) intègrent une hausse respective de 20 et 30 centimes, un surcoût malgré tout inférieur à la hausse réelle. La Ville a en effet fait le choix de prendre à sa charge la totalité du surcoût pour 56 % des usagers et d'atténuer l'augmentation des tarifs 5 et 6 en assumant un déficit supplémentaire.

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif hors-Cahors
Quotient Familial	0 à 250	251 à 550	551 à 800	801 à 1 200	1 201 à 1 500	1 501 et +	
Tarif Restauration	1,20 €	2,34 €	3,40 €	4 €	4,20 €	4,30 €	5,00 €

2- Accueil de Loisirs associé à l'Ecole (ALAE), pour les seules écoles Lucien-Bénac et Marthe-Durand

La collectivité, à la demande de la CAF, met en place une tarification symbolique sur la base d'un forfait « jour ».

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif hors-Cahors
Quotient familial	0 à 250	251 à 550	551 à 800	801 à 1 200	1 201 à 1 500	1 501 et +	
Accueil jour ALAE	0.01 €	0.02 €	0.04 €	0.06 €	0.08 €	0.10 €	1 €

3- Accueils de loisirs sans hébergement du Grand Cahors (ALSH)

La majorité des familles bénéficie d'une diminution des tarifs appliqués. Celles relevant d'un quotient familial supérieur à 1 500 sont concernées par une hausse des tarifs de l'ALSH, augmentation contenue à 40 centimes d'euros pour une journée complète de prise en charge d'un enfant habitant dans une commune du Grand Cahors. Restent les familles dont le quotient est inférieur à 550. Ces dernières relèveront d'un tarif qui, d'apparence, augmente nettement. Cependant, afin que le reste à charge des familles concernées diminue par rapport à la situation actuelle, ce tarif bénéficiera d'une aide aux loisirs de la CAF pour les 20 premiers jours et du Grand Cahors au-delà de 20 jours. Dans le détail, les montants des prises en charge sont les suivants :

- **Montant de l'aide aux loisirs***

La CAF octroie en 2023 une aide financière aux familles dont le quotient est inférieur à 550 (tarif 1 dans le tableau ci-dessous), à raison de 20 jours maximum par an. Après 20 jours, l'aide est attribuée par le Grand Cahors :

- QF inférieur à 450 : 6 € la journée / 3 € la demi-journée
- QF entre 451 et 550 : 4.50 € la journée / 2.50 € la demi-journée

- **Une réduction pour les fratries :**

Une réduction des tarifs pour les fratries présentes sur la même journée est également proposée par le Grand Cahors :

- 5 % pour 2 enfants / - 10 % pour 3 enfants / -15 % pour 4 enfants et plus

	Tarif 1 *Eligible à l'aide aux loisirs de la CAF	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Hors Grand Cahors	
Quotient Familial	- de 550	551 à 800	801 à 1 200	1 201 à 1 500	+ de 1 500	- de 1 200	1 201 et +
Journée + repas	8,00 €	9,00 €	11,00 €	12,00 €	14,00 €	14,00 €	16,50 €
½ journée + repas ou journée sans repas	6,00 €	7,00 €	8,50 €	9 €	10 €	10 €	11,00 €
½ Journée	4,00 €	4,50 €	4,75 €	5,00 €	5,50 €	5,50 €	6,00 €

4 – Transport du mercredi de l'école vers les ALSH du Grand Cahors

Grâce à l'introduction des nouvelles tranches de quotients familiaux, la majorité des familles bénéficie d'une baisse des coûts du transport.

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif Hors commune
Quotient familial	0 à 250	251 à 550	551 à 800	801 à 1 200	1 201 à 1 500	1 501 et +	
Transport ALSH	0.75 €	1.25 €	1.60 €	1.72 €	2.50 €	4 €	5 €

Soyez assurés des efforts entrepris par les collectivités pour préserver le mieux possible les familles des effets de la crise énergétique sur votre pouvoir d'achat. L'Espace familles et la direction de l'Action éducative locale restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tel : 05 65 20 88 18 / @ : espace-famille@grandcahors.fr